

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 18 (1926)
Heft: 12

Rubrik: Étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de la Fédération patronale de l'industrie suisse des machines, était si vaste qu'il eût mieux valu le fractionner en plusieurs rapports s'appliquant chacun à une branche déterminée. D'après la méthode de statistique appliquée à la production, le rapporteur calcula un revenu de *5230 millions de francs*; sur la base du revenu individuel des salariés, il arrive à une somme de *5700 millions de francs*. Pour ses calculs et précisément pour les principaux, il a dû s'en tenir presque exclusivement à des évaluations qui sont en partie très contestables. Le second rapporteur, M. le Dr Mori, statisticien de la Banque populaire suisse, a calculé le revenu de la population en totalisant les revenus individuels. Le revenu total provenant de l'exercice d'une profession atteint, selon ses évaluations, *4630 millions de francs*, le revenu du capital *1575 millions de francs*, soit ensemble un revenu de plus de *6 milliards*.

Un rapport du Dr R. Schwarzmann, de la Direction générale des douanes, sur *La situation économique suisse à la lumière de la statistique suisse du commerce*, montra à l'aide d'une riche documentation la transformation intervenue depuis la guerre dans le commerce mondial. Elle est sensible pour la Suisse également. Sa quote-part dans l'exportation mondiale est descendue de 1,44 à 1,31 % et les produits qu'elle exporte sont destinés, dans une mesure croissante, aux pays extra-européens. Enfin, M. le Dr Stucki, de la Division du commerce du Département politique fédéral, rapporta sur *La politique commerciale suisse*. Ce rapport tendit principalement à justifier la politique commerciale et avant tout douanière de la Suisse, sans rien révéler de nouveau.

Il est à désirer pour les prochaines séances de la Société de statistique que les thèmes en discussion soient plus condensés ou que tout un complexe de questions soit présenté par plusieurs rapporteurs sous des aspects différents. En outre, les thèses devraient être portées par écrit à la connaissance des participants, afin qu'une discussion ultérieure soit possible, attendu que lorsqu'aucune discussion ne peut avoir lieu, il serait plus profitable de publier les rapports dans la *Revue suisse de statistique et d'économie publique*, ce qui rendrait les séances superflues.

Etats-Unis. Les banques ouvrières des Etats-Unis continuent à prendre une belle extension. D'après une enquête de la Fédération des ouvriers du vêtement, les 36 banques ouvrières, pour lesquelles des indications ont pu être obtenues, disposaient au 30 juin 1926 d'un capital dépassant 127 millions de dollars (650 millions de francs), dont 109 millions proviennent de dépôts d'épargne. Dans l'espace de six mois, ces moyens financiers avaient augmenté d'environ 10 %. Les excédents de ces 36 instituts s'élèvent à 3,8 millions de dollars ou à peu près 20 millions de francs; cela constitue, en comparaison du dernier bilan, également une augmentation de 10 %.



Mouvement international

Fédération internationale des ouvriers sur métaux. Sur mandat de l'Internationale des ouvriers sur métaux, une délégation composée de représentants de diverses fédérations métallurgistes européennes s'est rendue aux Etats-Unis pour prendre contact avec les organisations métallurgistes de ce pays. Les délégués furent accueillis partout avec la plus grande cordialité, d'après le Bulletin d'information de l'Internationale des métaux. Les tentatives de rapprochement ne furent pas faites en vain; la fédération des ouvriers constructeurs de machines, dont le siège est à Washington, a décidé d'adhérer à la Fédération internationale des ouvriers

sur métaux. Le cartel des métallurgistes américains comptant 16 fédérations avec un effectif d'environ 500,000 membres a également donné à son comité exécutif la compétence de décider l'affiliation pour ceux de ses membres relevant de l'industrie métallurgique.

Fédération syndicale internationale. Le bureau de la F. S. I. s'est réuni les 4 et 5 novembre dernier à Amsterdam. Après avoir décidé de présenter au mouvement syndical allemand, les condoléances pour la perte de R. Dissmann, président des métallurgistes allemands, le Bureau a examiné en présence d'un camarade italien, la situation du mouvement ouvrier en Italie. Partout les bureaux ont été pillés et brûlés. Des mesures ont été décidées pour venir en aide à ces camarades. Elles seront soumises au Conseil général de la F. S. I. en janvier prochain. La proposition de tenir une conférence internationale des travailleuses à la veille du congrès de Paris a été approuvée. Une très longue discussion a eu lieu au sujet du projet de budget à soumettre au prochain Conseil général. Les rapports à observer entre organisations de travailleurs intellectuels et manuels donnèrent également lieu à un long débat. L'Internationale des employés voudrait que sa collaboration au sein du mouvement syndical international reçoive sa pleine expression par une représentation spéciale des travailleurs intellectuels dans les organisations dirigeantes; elle voudrait également voir accorder plus d'attention aux intérêts des employés au sein du Bureau international du travail. Finalement la question fut renvoyée au congrès de Paris. Il a été recommandé en outre aux employés de provoquer l'adoption par le B. I. T. d'une convention concernant la réglementation des heures de travail dans le commerce.

Il a été décidé que dès janvier 1927, la Revue trimestrielle de la F. S. I. « *Le mouvement syndical international* » paraîtra mensuellement et ne contiendra plus que des avis officiels de la F. S. I. et des centrales affiliées.

Le Bureau décida de fusionner le comité international d'éducation ouvrière avec celui des Jeunesses. Ce nouveau comité sera convoqué selon les besoins et s'occupera au sein de la F. S. I. de tout ce qui concerne ces deux champs d'activité.



Etranger

Allemagne. Le mouvement syndical allemand vient d'être éprouvé par la mort de Robert Dissmann, président de la Fédération des ouvriers sur métaux. Il a succombé à la suite d'une crise cardiaque en rentrant du Mexique. Il venait d'accomplir en outre un voyage aux Etats-Unis d'Amérique en compagnie du comité-exécutif de l'Internationale des métaux.

Dissmann n'avait que 48 ans. Métallurgiste de profession, il avait consacré, dès son jeune âge, toute une activité à son syndicat. D'abord secrétaire des métallurgistes, puis secrétaire du parti socialiste indépendant, Dissmann avait été nommé en 1919 à la présidence de l'importante fédération métallurgiste allemande. Il joua également un rôle de premier plan dans l'Internationale des métallurgistes.

Etats-Unis d'Amérique. La Fédération américaine du travail a tenu du 4 au 14 octobre à Détroit (Michigan) son 46^{me} congrès annuel. Les délégués étaient au nombre de 403; plusieurs représentants d'organisations sœurs d'autres pays y avaient en outre été invités. Le congrès a réélu à la présidence William Green et confirmé le mandat des huit vice-présidents, trésoriers et secrétaires. Il a adopté à l'unanimité une proposition de sa commission des relations ouvrières internationales di-

sant en conclusion la satisfaction qu'elle a éprouvée de ce que le Conseil exécutif soit resté en rapport avec la Fédération syndicale internationale. Elle regrette qu'un accord n'ait pu être conclu, donnant satisfaction à la fédération américaine quant aux demandes raisonnables dont elle fait dépendre son désir de s'affilier à la F. S. I., mais elle exprime l'espoir que finalement l'accord des travailleurs organisés du monde entier se fasse sur les principes qui doivent inspirer l'activité syndicale. « La commission se plaît à évoquer le moment où l'unité complète du mouvement syndical se réalisera dans la Fédération syndicale internationale ».

Une proposition de la Fédération des chapeliers et de la mode demandant le rétablissement des relations officielles entre les Etats-Unis et la Russie fut repoussée par le congrès. La participation à une mission d'étude en Russie fut également repoussée. Le compte rendu de ce débat sera publié en brochure. Saisi d'une proposition de protestation contre le fascisme, déposée par le syndicat fédéral de New-York, le congrès substitua à cette résolution une déclaration approuvant sous réserve le principe de la liberté individuelle et s'élevant contre toute forme de dictature, qu'elle soit politique, économique ou morale.

Le congrès s'est occupé des relations de la Fédération avec le mouvement syndical mexicain. La politique du Conseil exécutif a été approuvée. Elle consiste à n'intervenir en aucune façon dans une question qui ne serait pas clairement du ressort de la fédération. Tout en observant cette attitude, le Conseil exécutif a été prié d'étudier les relations de la Fédération mexicaine de travail avec les autorités de cet Etat afin d'établir nettement les faits et d'informer les syndicats affiliés.

L'aide aux mineurs anglais a été approuvée par le congrès. Celui-ci vota une résolution insistant sur la nécessité d'améliorer la situation des travailleurs de Porto-Rico; une autre demandant que le gouvernement continue à venir en aide au proche Orient en vue de sauver la vie des enfants et de leur enseigner un métier qui leur permette de gagner leur pain en Grèce, en Syrie, en Palestine et en Arménie. Le congrès a invité les organisations centrales des diverses villes à poursuivre leurs efforts pour obtenir la ratification de l'amendement constitutionnel sur le travail des enfants. Quant à la durée du travail, le congrès a adopté les résolutions que voici: l'une recommande une réduction progressive de la durée journalière et hebdomadaire du travail et l'ouverture d'une propagande par l'enseignement à cet effet. (Cette résolution amende une proposition tendant à l'organisation d'une campagne en faveur de la semaine de cinq jours et de 40 heures dans toutes les industries.) Une deuxième réclame l'adoption d'une semaine de quarante-quatre heures aussitôt que possible dans les chantiers de constructions navales, dans les arsenaux et les autres établissements industriels dépendant des ministres de la guerre et de la marine. Une troisième réclame l'extention du congé du samedi après-midi à tous les travailleurs engagés par le gouvernement. Une quatrième demande l'extention à tous les signaleurs de chemin de fer de la loi sur la durée des chemins de fer et enfin une cinquième résolution recommande l'octroi d'un salaire supplémentaire ou d'une réduction des heures au bénéfice des employés du gouvernement obligés de travailler la nuit.

Les effectifs de la Fédération américaine du travail ont reculé sur l'année précédente de 63,387 membres; ils comptent actuellement 2,813,910 membres. Les plus forts effectifs furent enregistrés en 1920 avec 4,100,000 membres. Le recul est imputable au départ de la fédération des employés de bureau de chemins de fer forte de 80,000 membres. Presque toutes les grandes

étoiles américaines du cinéma sont affiliées à la Fédération américaine du travail. Le groupe des services publics compte 3500 instituteurs, 16,000 pompiers et 6000 portiers. La fédération du bâtiment groupe 1,200,000 membres. Les travailleurs du transport en ont 450,000, etc.

Hollande. Le congrès ordinaire des syndicats néerlandais eut lieu à Utrecht du 18 au 21 octobre. Le congrès entendit un exposé sur l'organisation des femmes, l'organisation des jeunes ouvriers, l'intérêt des ouvriers à un bon enseignement scolaire, la protection de la jeunesse, le travail culturel, etc.

La centrale nationale fut chargée d'engager une action énergique en faveur de différentes mesures sociales. Le congrès s'opposa à ce qu'on autorise, sur la base d'une modification de la loi sur le travail, le travail professionnel d'enfants au-dessous de 14 ans. En ce qui concerne la fondation d'une banque ouvrière, le congrès approuva un rapport d'une commission composée de représentants des syndicats et du parti socialiste, dans lequel la création d'une banque ouvrière n'est pas considérée comme désirable pour la Hollande, notamment à l'égard de la réalisation des moyens nécessaires pour la création de l'entreprise.

Indes néerlandaises. Il avait été tenté depuis des années de créer une confédération syndicale aux Indes néerlandaises. Ce projet vient d'aboutir grâce à l'initiative et à la persévérance des cheminots de ce pays. La confédération s'est tracée pour tâche de défendre les intérêts moraux et matériels des travailleurs de l'Etat et de l'industrie privée. Elle demande le droit de cogestion et une législation sociale convenable. La centrale n'admet que les travailleurs « européens »; ce simple fait indique la distance qui sépare encore cette organisation de l'idéologie syndicale moderne. Elle se propose aussi de déléguer un de ses représentants en permanence dans la métropole pour y défendre les intérêts des travailleurs des Indes néerlandaises, les employeurs l'ayant déjà fait pour y représenter les intérêts du capital colonial.

Russie. La *Nascha Gaseta* de Moscou, l'organe de la Fédération des employés soviétistes, relate ce qui suit au sujet de *l'assurance sociale des ouvriers et employés en Russie*.

« Nous ne sommes renseignés que rarement dans les assemblées de notre fédération sur l'activité de la caisse d'assurance. Les comités locaux ne sont pas du tout au courant sur le travail des organes d'assurance et sont incapables d'orienter les membres d'une manière satisfaisante même dans les rapports les plus élémentaires sur cette question. Les difficultés financières de ces derniers temps ont également aggravé la condition des ouvriers envers les caisses. Les difficultés financières des caisses d'assurance proviennent de ce que celles-ci n'ont pas perçu entièrement les cotisations, d'une part, et de ce que les cotisations n'ont pas été versées aux caisses à temps et selon le salaire intégral, d'autre part. Les sommes dues aux caisses par les patrons sont parfois assez élevées. Mais les organes des caisses n'ont rien tenté jusqu'à maintenant pour que les patrons s'acquittent de leurs obligations financières. Les quittances des organes locaux des caisses revêtent pour la plupart un caractère formel. Les cotisations furent quittancées sans contrôle quelconque des listes de salaires, et il ne fut versé aucun supplément de cotisation pour les augmentations de salaire.

Dans de telles conditions, les caisses d'assurance se virent obligées de suspendre, du moins pour quelque temps, le versement des secours. L'organisation des caisses d'assurance présente de nombreuses lacunes: Pour obtenir un secours, il faut parfois se rendre durant plusieurs jours auprès de l'administration des caisses; dans d'autres circonscriptions, tout le travail

revêt un caractère purement formel. Tout cela a soulevé un mécontentement parmi les ouvriers à l'égard des caisses. »

Dans le même numéro de la *Nascha Gaseta* (du 1^{er} septembre), il est aussi rapporté sur l'œuvre en faveur des enfants sans asile. Le 30 août, le comité étendu pour l'assistance aux enfants eut une séance, à laquelle il fut rapporté sur toute l'activité déployée dans ce domaine. L'organe des employés soviétistes écrit à ce sujet :

« Le commissariat du peuple des transports, qui devait s'occuper du transport des enfants sans asile selon décision du Soviet des commissaires du peuple, n'a encore rien fait du tout pour mettre à disposition de ces malheureux enfants des locaux chauffés et les transporter plus loin. Pourquoi? Uniquement parce que le commissariat des transports n'est pas certain que le commissariat de l'instruction publique accepte les enfants sans asile qu'il lui enverra. En outre, il n'y a point de locaux disponibles et dans les endroits où il y en a, ceux-ci doivent d'abord subir des réparations, et pour ces réparations, il faut de l'argent, mais on ne veut pas l'accorder. Pourquoi? Simplement parce que le commissariat des transports aurait encore dû octroyer dans ce but en 1926 la somme de 80,000 roubles, et parce qu'il a été décidé, à la fin de l'année de budget, de ne pas allouer cette somme.

Le commissariat de la santé publique a organisé dans une série de localités des écoles-sanatoriums pour les enfants difficiles à éduquer. Dans ces établissements, les enfants sont constamment sous la surveillance de médecins et d'instituteurs et reçoivent de la bonne nourriture. Mais à côté de ces écoles, il existe des asiles d'enfants des circonscriptions du commissariat de l'instruction publique, asiles dans lesquels (à cause du manque de personnel) les enfants sont logés dans des locaux non chauffés et ne reçoivent à manger qu'une fois par jour.

Selon décision du Soviet des commissaires du peuple, d'autres enfants sont placés chez les paysans pour les éduquer. Cette manière de procéder a donné de bons résultats. Bien que la remise des enfants aux paysans revête un caractère absolument libre, un gouvernement a quand même recouru au procédé suivant: La commune exécutive reçoit par exemple la lettre suivante: « Nous vous informons par la présente que vous recevez tant et tant d'enfants qui doivent être répartis dans les différentes fermes. » Et la commune exécutive répartit: dix fermes se chargent de l'éducation d'un enfant. Cette éducation des enfants sans asile se transforme en une véritable mendicité; l'enfant va d'une ferme à l'autre et mendie. Et finalement, il ne peut y rester et se sauve. »

Tchécoslovaquie. Les pourparlers engagés dès le début de l'année 1925 en vue de la fusion de la Fédération des syndicats tchécoslovaques, c'est-à-dire des fédérations de langue tchèque et de langue allemande de la Tchécoslovaquie, ont abouti. Les deux centrales réunies en conférence ont approuvé; 1^o la création d'un organisme suprême commun, dans lequel les deux centrales seront représentées; cet organisme commencera à fonctionner régulièrement à partir du 1^{er} janvier 1927; 2^o la création d'un organisme suprême pour chaque fédération adhérant aux deux centrales; 3^o les directives touchant l'activité commune de ces fédérations.

La nouvelle centrale comptera environ 550,000 membres.

B. I. T.

Bibliographie

N. M. Citrine: Le mouvement syndical en Grande-Bretagne. La Fédération syndicale internationale vient de publier dans la collection qu'elle consacre aux divers mouvements ouvriers internationaux, un petit livre auquel les événements de cette année donnent le plus grand intérêt. C'est une étude due à N. M. Citrine, secrétaire du conseil général des Trade-Unions sur le « Mouvement syndical en Grande-Bretagne ». On n'en saurait trop conseiller la lecture. Elle est indispensable à qui veut connaître le trade-unionisme, son organisation et son fonctionnement, indispensable pour comprendre bien des aspects des grands conflits industriels récents et en particulier de la grève générale. Non seulement la brochure nous donne une explication de la structure très complexe du mouvement syndical anglais, mais elle nous familiarise avec les termes syndicaux anglais, fréquemment mal interprétés. La traduction française donne une correspondance précise entre ces termes et ceux généralement en usage sur le continent. « Le mouvement syndical en Grande-Bretagne » est donc une contribution heureuse à l'étude du syndicalisme et doit avoir sa place dans toutes les bibliothèques ouvrières. Elle est en vente à la Librairie coopérative à La Chaux-de-Fonds.

Annuaire des organisations patronales. Année 1925. Contient le nom de toutes les associations internationales d'employeurs, dont l'objet est l'étude en commun des problèmes sociaux intéressant l'industrie en général ou une certaine industrie particulière dans le monde entier ou un groupe de pays. L'indication par Etat, des organisations centrales et des organisations professionnelles par industrie. L'annuaire donne des renseignements sur les organisations patronales dans quarante pays, l'effectif des membres et leurs organes officiels.



Le coût de la vie

(calculé sur la base de l'index fédéral d'entente)

	Index pour l'alimentation, le combustible, le vêtement et le loyer			
	Office fédéral du travail	Offices locaux de statistique		
		Berne	Zurich	St-Gall
1914 Juin	100	100	100	100
1916 Moyenne annuelle	—	128	126	—
1918 »	—	201	197	—
1920 »	—	223	223	—
1921 »	—	204	203	—
1922 »	—	170	169	—
1923 »	—	173	168	—
1924 »	—	177	171	—
1925 Janvier	100	178	173	165
1925 Mars	100	178	171	163
1925 Mai	168	175	170	161
1925 Juillet	168	175	170	163
1925 Septembre	168	176	171	163
1925 Novembre	167	175	169	162
1926 Janvier	166	173	168	160
1926 Février	164	172	167	159
1926 Mars	163	171	165	158
1926 Avril	162	169	165	157
1926 Mai	162	169	164	155
1926 Juin	162	170	163	155
1926 Juillet	162	170	164	155
1926 Août	161	169	163	154
1926 Septembre	161	169	163	154
1926 Octobre	161	169	164	154